

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 7 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

RAPPORT AUX COMMISSAIRES

DE L'ASILE TEMPORAIRE DES ALIENES A BEAUPORT.

Janvier 1849.

M.M. Les Commissaires.

Honble. LOUIS MASSUE, Président.
DOCT. PAINCHAUD.
HENRY JESSOPP, Ecr.
PETER LANGLOIS, Ecr.
JAMES GIBB, Ecr.
G. IRVINE, Ecr.
E. B. LINDSAY, Ecr.

A. LEMOINE, Ecr. Secrétaire.

MESSEURS,

Nous, Directeurs de l'Asile Temporaire des Aliénés à Beauport, sollicitons respectueusement l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :—

Il donne un aperçu de ce qu'avaient été les établissements pour les aliénés dans le Bas-Canada, et la relation fidèle du mode de traitement que nous avons suivi pendant les trois dernières années relativement aux aliénés confiés à nos soins par le Gouvernement.

Vers la fin du siècle dernier, un ordre en Conseil fut passé autorisant l'appropriation d'une somme d'argent pour le soutien des personnes aliénées dans la Province du Bas-Canada—Ces aliénés furent confiés aux soins de différentes communautés de Dames Religieuses, dans les Districts de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, à la dépense annuelle, par le Gouvernement de £32 10s. ou à peu près, pour chaque patient.

A cette époque, en Europe comme ailleurs, les personnes aliénées n'étaient renfermées que parce qu'elles étaient incontrôlables, ou dangereuses au public, ou à elles-mêmes—Aucun moyen n'était employé pour leur faire retrouver leur raison perdue. Enfermées dans des cellules séparées, toute communication avec le monde extérieur ou entre elles, leur était interdite, et livrées à l'action de leur imagination désordonnée, leurs facultés, d'après une loi constante de la nature, devenaient émoussées ou perdues faute d'être cultivées, puis elles tombaient dans un état d'exaltation délirante, déchiraient leurs vêtements, prenaient des habitudes de malpropreté dégoûtante, et finissaient par tomber dans un état de démence ou d'imbécillité. On aurait pu inscrire avec vérité au dessus des Portiques de ces réceptacles, les lignes mémorables du Dante : " O Voi che intrate, lasciate la speranza."

La déféctuosité générale de ces réceptacles, l'état nécessairement malpropre des loges, leur manque de ventilation suffisante, leur humidité et le traitement général que recevaient les malheureux qui y étaient détenus, ont fait le sujet de vives et de fréquentes réclamations de la part des Grands Jurés à différents temps. Nous devons dire cependant que les Dames Religieuses ont désiré d'être déchargées de leur responsabilité, et ont souvent signalé la déféctuosité des loges et la nécessité d'améliorer la condition des aliénés sous leurs soins.

Sir Charles Metcalfe prit les rênes du Gouvernement du Canada en 1843, et dans sa première adresse, à l'ouverture de la session, il exposa avec instance la nécessité d'un meilleur système de traitement pour les aliénés. Pendant la session, l'Honble. T. C. Aylwin donna avis de son intention d'introduire un Bill pour pourvoir aux soins et au traitement des aliénés, mais vu la multiplicité d'autres affaires, la session se passa sans pouvoir mettre son projet à exécution.

Pendant la vacance, le Gouvernement fit visiter les différentes maisons où étaient détenus les aliénés, et fit faire des estimés de ce que coûterait leur transport à la campagne, leur soutien, y compris les soins et le traitement médical.

A la session suivante de la Législature le Gouvernement dirigea de nouveau l'attention de la Chambre au sujet des Asiles

pour les aliénés, mais la session fut si courte qu'elle se passa sans pouvoir s'en occuper.

Sur une très-forte représentation par les Grands-Jurés, dans l'été de 1845, Son Excellence ayant fait un arrangement avec les soussignés, ordonna que les aliénés, alors séquestrés et à la charge du Gouvernement, dans les Districts de Québec et des Trois-Rivières, fussent transportés dans un établissement temporaire, préparé à Beauport, près de Québec; et ils y furent transférés le 16 de Septembre de la même année.

A cette époque, les aliénés du District de Montréal, à la charge du Gouvernement, étaient détenus dans la Prison de ce District; bâtisse qui, sous presque tous les rapports, ne répondait pas aux besoins d'un Asile pour les aliénés. Entourée d'habitations, la Prison n'avait aucun terrain sur lequel les malades pussent être employés et distraits, les cours mêmes étaient trop limitées pour leur procurer de l'exercice, et d'ailleurs l'usage plus légitime de la bâtisse étant requis pour les besoins du District. En conséquence, le Gouverneur ordonna que ces aliénés, aussi, fussent transportés à l'Asile Temporaire à Beauport.

Cet Asile Temporaire était situé à deux milles et demi de Québec et avait été loué, pour cet objet, du Col. Gogy, M. P. P.

La propriété avait une étendue de près de deux cents arpents sur laquelle se trouvaient l'ancien Manoir et une très grande bâtisse en pierre constituant les dépendances de celui-ci. Les bâtiments regardant le levant, étaient entourés de terrains accidentés suffisamment ombragés par de beaux arbres, et avec une vue magnifique de la ville et du port de Québec.

La grande bâtisse était susceptible d'être préparée de manière à y loger 120 patients avec les gardiens nécessaires. Les arrangements, pour la réception de 100 malades, furent complétés le 10 de Septembre. Les appartements consistaient, en un réfectoire en commun de 40 sur 24 pieds. Un corridor pour les hommes 10S sur 12, ayant d'un côté, plusieurs chambres à coucher contenant en tout 40 lits, et au-dessus, un grand dortoir contenant 24 lits. Les femmes occupaient une extrémité formant une aile à la bâtisse. Elles avaient à leur usage une salle de 36 sur 18, un autre appartement pour y travailler de 40 sur 20, et cinq chambres à coucher contenant 40 lits. Plusieurs des femmes capables de coudre, ou disposées à s'employer autrement, furent logées dans le manoir qui occupait le Surintendant et son épouse.

Le 15 de Septembre 1846 les aliénés, aux soins des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, furent amenés à l'Asile à Beauport. Les soussignés éprouvèrent un vif intérêt dans le transport de ces infortunés. Un d'eux avait été enfermé au-delà de 28 ans, plusieurs au-delà de 20 ans, et les autres, pendant un laps de temps plus ou moins court. Pendant tout ce temps ils avaient été séquestrés dans des loges séparées, dans une bâtisse à un étage de peu de hauteur, entourée d'une forte clôture en cèdre de 12 pieds. Jamais on ne leur avait permis de sortir de la bâtisse, et la plupart avaient été constamment tenus dans leurs loges. Rarement voyaient-ils quelque personne, à moins que ce ne fût la visite périodique des Grands Jurés et les personnes chargées de satisfaire à leurs besoins les plus pressants.

La plupart de ces malades avaient des habitudes de malpropreté dégoûtante; plusieurs étaient considérés dangereux, et les autres étaient tombés dans un état d'imbécillité ou de démence.

Ils furent transportés dans des voitures à quatre roues et dans des Cabés. Loin d'offrir aucune résistance, ils furent charmés de la promenade, et la vue de la ville, du fleuve, des arbres et des passants, parut leur procurer les émotions les plus agréables. A leur arrivée à l'Asile à Beauport, on les plaça tous ensemble à la table pour déjeuner. C'était un spectacle des plus intéressants, que d'être témoin de leur bonne conduite, d'écouter leurs actions, d'entendre leurs conversations entre eux, et de remarquer l'étonnement que leur causait tout ce qui les environnait. Dans un moment

tout ce qui avait quelque trace de férocité, de turbulence et de vacarme avait disparu. Ils se trouvaient de nouveau dans le monde, traités comme des êtres raisonnables, et ils s'efforçaient de le mériter. Un d'eux, homme de talents et de quelque éducation dont l'intellect, quoique morcelé, ne laissait pas d'alimenter encore un souvenir vivace d'une réclusion de 28 années, errait d'une fenêtre à l'autre. Il regarda Québec et reconnut une ville; il reconnut les vaisseaux et les chaloupes sur le fleuve et dans la baie, mais ne put comprendre ce qu'étaient les Bateaux à Vapeur. Avant de quitter l'Hôpital Général, les Religieuses l'avaient très-bien vêtu, et lui avaient donné une paire de souliers. Il dit qu'il avait été bien long-temps enfermé, et qu'il n'avait pas vu de cuir depuis dix-neuf ans. Un autre homme qui avait été dans les loges depuis 20 ans, d'une disposition turbulente, demanda un balai, se prit à balayer et insista à ce que les autres s'occupassent aussi. Il ajouta : tous ces gens sont des fous, et si vous voulez me donner un bâton de constable, vous verrez comme je les menerai et les ferai travailler."

Quand les malades eurent recouvré suffisamment leurs forces, ils furent induits à s'occuper de la manière qui leur était agréable ou conforme à leurs anciennes habitudes. Quelques uns travaillèrent dans le jardin, d'autres préférèrent scier et fendre du bois, etc. On fit sortir les femmes tous les jours et plusieurs d'elles s'amusaient à cœcler dans le jardin. On s'aperçut, bientôt, des bons effets de ce système. Leur santé s'améliora, et ils parurent prendre de la gaieté et du contentement. Ils reprirent plus de forces, mangèrent et dormirent mieux. Quelques uns furent ramenés à la raison. Un d'eux qui avait été enfermé dans les loges de l'Hôpital Général pendant plusieurs années, après 13 mois de séjour à l'Asile à Beauport fut guéri et rendu à sa famille et à la société. Une fille qui avait aussi été enfermée pendant plusieurs années, se rétablit après 14 mois de séjour à l'Asile et s'engagea comme institutrice, à la campagne. L'état des autres malades généralement, quoique amélioré, laissait peu d'espoir de guérison. Le dérangement cérébral était devenu chronique ou organique; leurs pouvoirs ou facultés intellectuelles avaient été tellement affaiblis par une inaction prolongée qu'on avait perdu tout espoir raisonnable de les rendre à la société ou à leurs familles. Nous sommes heureux cependant de pouvoir dire que de tous les malades transférés de l'Hôpital Général à l'Asile à Beauport, un seul a nécessité des moyens de répression momentanée.

Le 25 Septembre 1845, les aliénés au nombre de 52, furent transférés de la Prison de Montréal à l'Asile à Beauport. Pris collectivement, ils étaient plus violents et destructifs que ceux des autres Districts. Ils offraient, néanmoins, plus de chances de guérison et leur intellect avait été moins affaibli par une longue réclusion.

Le 5 Octobre, les aliénés, au nombre de sept, sous les soins des Dames Religieuses à Trois-Rivières, furent conduits à Québec. Leur condition était bien plus déplorable que celle des autres patients reçus de Montréal et de l'Hôpital Général de Québec. Ils arrivèrent enchaînés et les menottes aux mains; leurs gardiens nous informèrent que quelques uns avaient été mis en liberté, ils manifestaient une disposition à mordre lorsqu'on les approchait. Plus tard, toute marque de violence et d'emportement fit place à une conduite docile et inoffensive.

Un de ces patients, Canadien d'origine et d'une constitution athlétique, fut signalé comme très-violent et très-dangereux. Son gardien s'opposa de toutes ses forces, à ce qu'on le mit en liberté. Ceci fut fait cependant à bord du Bateau à Vapeur. Il fut ensuite conduit à un Cabé qu'il monta sans offrir de résistance. On ne put tirer aucun renseignement de lui quant à ce qui le concernait, mais il répondait au nom de Jacques. Il avait été trouvé dans les bois, sur les bords de la rivière St. Maurice, ayant les pieds gelés et avait été confiné

dans les cellules à Trois-Rivières pendant une période de plusieurs années. Quelques jours après son arrivée à Beauport, il s'empara des mains d'un homme, alors occupé à scier du bois, d'une scie dont il se servit avec dextérité pendant plusieurs heures, sans relâche, paraissant jouir de cet exercice. Quand il n'était pas ainsi occupé, il employait ses moments à la pêche. Pendant des heures entières—on le voyait se servir d'une ligne imaginaire, tantôt la jetant à distance, tantôt pêchant à ses pieds. Cette réminiscence du passé sans doute, semblait faire ses délices. Il était tout à fait doux et inoffensif. Il est mort le 7 mars 1845, d'une maladie de la poitrine. Peu de temps après sa mort, un frère et son fils à sa recherche, vinrent des environs de Montréal. Leur attention avait été attirée par un avis publié dans les Papiers-Nouvelles : "Qu'un aliéné, qui ne pouvait donner aucune information le concernant, avait été trouvé errant dans une des Paroisses en bas de Québec et avait été envoyé à l'Asile à Beauport." Ses amis nous informèrent qu'il s'était soustrait à leur surveillance, plusieurs années auparavant, et que n'ayant pu le trouver, ils avaient conclu qu'il était péri dans les bois.

Le 5 Octobre 1845, le nombre total des patients dans l'Asile se montait à 82. Depuis ce temps le nombre s'est graduellement accru et des appartements additionnels ont été successivement préparés, tant pour subvenir à cette augmentation que pour pourvoir à une séparation plus complète et à une classification plus judicieuse.

Ce fut le 1er Octobre 1848, qu'expira l'engagement pris par les soussignés envers le Gouvernement, pour les soins, le traitement moral et médical, et le soutien des aliénés des différents Districts du Canada-Est, et ils saisirent l'occasion d'un nouvel arrangement pour une période ultérieure, de soumettre aux Commissaires un rapport de ce qu'ils se sont efforcés de faire pendant les trois dernières années, pour répondre aux intentions bienveillantes du Gouvernement dont le but était d'améliorer la condition des aliénés.

Etat des malades lors de l'admission.

Le 5 octobre, 1845, l'Hospice renfermait 82 malades. De ce nombre, 60 offraient peu ou point d'espoir de guérison. La plupart avaient tellement souffert d'une longue réclusion et d'une répression également prolongée, qu'ils n'offraient plus que des constitutions affaiblies et des intelligences encore plus délabrées. Un d'eux expira 24 heures après son arrivée. Deux autres moururent quinze jours après, et onze dans les douze mois qui suivirent leur admission.

Du 5 Octobre, 1845, au 1er Octobre, 1848, 152 cas ont été admis. La plupart, pendant des années avant leur réception à l'Asile, avaient été soumis à un traitement propre à aggraver leur maladie. Peu de cas récents furent admis; ce ne fut que lorsque leur état ne permit plus à leur familles d'en prendre soin à cause de leurs propensions dangereuses ou de leurs habitudes de malpropreté, qu'ils nous parvinrent. Quelques-uns avaient été confinés dans la prison comme dangereux et y avaient été retenus pendant des mois entiers avant leur admission à l'Hospice. Un très-grand nombre sont arrivés garrottés, chargés de chaînes et meurtris, furieux et sous l'influence d'un délire frénétique, et la santé altérée par leur captivité prolongée; ces cas présentaient presque toutes les variétés de la folie, homicide, furieuse, suicide, mélancolique, religieuse et gaie. Un d'eux fut admis ayant la trachéo-artère divisée, et plusieurs, après différentes tentatives de suicide. Un autre, homme puissant, avait été quelques temps avant son admission lié par des cordes à son lit, et les liens étaient devenus tellement serrés autour de ses poignets, par ses efforts furieux pour se mettre en liberté, qu'il avait occasionné la perte de ses deux mains par la gangrène.

Nous sommes convaincus, par nos observations et notre expérience que les trois quarts des cas incurables maintenant dans l'Asile, ne le sont que tant qu'un traitement convenable dans un Hospice, au début de leur maladie. Rien n'est plus certain chez nous, que le fait qu'au début de la folie, le

temps perdu dans le traitement de cette infirmité est rarement retrouvé. Au nombre de ceux admis pendant les trois dernières années, 43 se sont trouvés être des cas récents. Parmi ceux-ci, 21 ont été rendus à leurs familles et 2 seulement ont récidivé. On voit par ce qui précède que c'est un objet d'économie, à part les considérations d'humanité, que de procurer aux aliénés un traitement prompt et efficace à l'invasion de la maladie.

Des Aliments.

L'Agitation continuelle des aliénés, et l'exaltation de leurs forces musculaires pendant leurs actes d'extravagance ou de fureur dans les premiers temps de leur infirmité expliquent l'état d'épuisement et de maladie dans lequel les patients ont été admis dans l'Hospice et le besoin impérieux qu'ils éprouvent d'une nourriture saine et abondante. Celle-ci consiste donc, en grande partie, de substances animales, avec des végétaux, pain, lait, etc. Ci-suit la table des diètes de l'Asile pour les différents jours de la semaine.

Dîner.

LUNDI.—Trois quarterons de viande, soupe et légumes.

MARDI.—Trois quarterons de viande, légumes et quatre onces *suet dumpling*.

MERCREDI.—Trois quarterons de viande, soupe et légumes.

JEUDI.—Trois quarterons de viande, et légumes en haricot.

VENDREDI.—Poisson, légumes et soupe maigre.

SAMEDI.—Trois quarterons de viande, soupe et légumes.

DIMANCHE.—Trois quarterons de viande, légumes et *suet dumpling*.

Déjeuner.

Une chopine de gruaux au lait et une demie livre de pain.

Souper.

Trois demiards de thé, une demie livre de pain et un demi once de beurre ou deux onces de fromage.

Du reste, le Surintendant accorde, à discrétion, une augmentation de diète, tel que fromage, etc, aux patients occupés à quelque ouvrage du dehors.

La viande consiste principalement de bœuf et de mouton, et quelques fois de porc. Les légumes, à part ceux du jardin potager, consistent en pois, blé d'inde, riz.

Environ 12 des convalescents les plus tranquilles de parmi les hommes, prennent leurs repas dans une chambre qui leur est appropriée. Environ 80 patients, hommes et femmes, prennent les leurs, en commun dans le grand réfectoire. Ils sont servis par leurs gardiens respectifs présidés par le Surintendant et la Surintendante. Les autres malades, hommes et femmes, dont les habitudes sont de nature à empêcher toute relation avec les précédents, prennent leurs repas dans leurs salles respectives.

Moyens de Répression.

En se chargeant d'un devoir si gros de responsabilité, les soussignés, Directeurs de l'Asile des aliénés à Beauport, se prévalurent de toutes les informations qu'ils purent se procurer d'institutions semblables, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

Le résultat de leurs recherches fut de les convaincre que la plus grande somme de bien ne pouvait être effectuée que par un système constant de conciliation et de douceur. Nous avons trouvé que ce système mis à exécution par des serviteurs intelligents et actifs, avait été suivi des plus heureux effets.

Le premier moyen employé fut un fauteuil construit de manière à emprisonner les bras, mais qui fut bien vite abandonné pour faire place à une ceinture en cuir, avec des bracelets ou des mitaines tenant à cette même ceinture par des anneaux mobiles. Ceci a été le seul appareil de répression mis en usage dans l'Asile pendant plus de deux ans.

Il permit au patient de prendre un libre exercice, soit à l'intérieur de l'Asile soit au dehors, et le rend impuissant à faire du mal aux autres ou à lui-même. Ce moyen, même, est rarement employé.

Son usage a été, en grande partie, supprimé par un surcroît d'habileté et d'attention de la part des gardiens; et ces qualités dans ces serviteurs ont, d'un autre côté

(*) La somme allouée pour le soutien de chaque malade, était quarante sous par jour. Il y avait, en outre, de temps à autres, une appropriation pour représentations, &c.